

Tour du Jura Vélo Loisirs - Option Gravel : Port-Lesney - Poligny

Val d'Amour - Port-Lesney



Gravel dans les vignes de Montigny les Arsures (© Chilowé Simon Hurion/Jura Tourisme)

Et si vous sortiez du tracé classique ? C'est ce que vous propose cette option gravel de l'étape n°3 du Tour du Jura Vélo Loisirs entre Aiglepierre et les Arsures (3 km) puis entre Arbois et Poligny (18 km). Après avoir suivi le tracé initial entre Port-Lesney et Arbois vous emprunterez des petites routes en alternance avec des chemins non-bitumés entre les vignes vous invitant à l'aventure. Le gravel se développe, devient phénomène, et le vignoble jurassien est particulièrement adapté à cette découverte. Et si le voyage commençait au détour d'un sentier ? Téléchargez la trace GPX et suivez votre esprit gravel.

Parcours à emprunter avec un vélo adapté aux chemins non-bitumés / Itinéraire gravel avec un dénivelé positif supérieur au tracé initial

Infos pratiques

Pratique : Cyclisme - vélo de route

Durée : 3 h

Longueur : 28.5 km

Dénivelé positif : 549 m

Difficulté : Difficile

Type : Itinérance

Thèmes : Histoire et patrimoine, Insolite, Naturel, Oenologique

Itinéraire

Départ : Port-Lesney

Arrivée : Poligny

Balisage :

 Grandes itinérances

Communes : 1. Port-Lesney

2. Pagnoz

3. Aiglepierre

4. Les Arsures

5. Montigny-lès-Arsures

6. Arbois

7. Pupillin

8. Buvilly

9. Poligny

Profil altimétrique



Altitude min 246 m Altitude max 442 m

1. À Port-Lesney, poursuivre jusqu'à Aiglepierre sur la Voie des Salines qui alterne site propre et route partagée. Rester vigilant dans Mouchard
2. À Aiglepierre, quitter la Voie des Salines pour emprunter la première variante gravel sur 3 km et rejoindre les Arsures. Reprendre ensuite le tracé initial du Tour du Jura Loisirs sur les routes partagées dans les vignes jusqu'à Arbois.
3. Au centre-ville d'Arbois, remonter devant l'église Saint-Just et quitter la ville par les rues du Prieuré et du Montot. Rejoindre le chemin de Champavant qui chemine entre les vignes jusqu'au Domaine de la Pinte et son panorama sur le vignoble.
4. Prendre le chemin du Capitaine, passer les poteaux de randonnée « La Ronde » et « Micheru » et traverser le cours d'eau Le Glanon. Peu après, emprunter à droite le chemin des Peulys qui rejoint le village de Buvilly.
5. Dans Buvilly, emprunter la rue de Chamole jusqu'au poteau de randonnée « Mont de Roche » et prendre à droite le tracé de l'ancienne route entre Arbois et Poligny. Suivre la direction « Gorges de Greubey », passer sous la Roche du Pénitent avant de redescendre entre les vignes au centre-ville de Poligny.

Infos pratiques :

- Tous services sur Mouchard, Arbois et Poligny
- Gares à Mouchard, Arbois et Poligny
- Hébergements possibles à Mouchard, Montigny-lès-Arsures, Arbois, Pupillin, Poligny

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Dole, prendre la direction de Mont-sous-Vaudrey par la D472 puis rejoindre Mouchard. Là, prendre la N83 puis tourner à gauche sur la D48 pour rejoindre Port-Lesney.

Parking conseillé

Parking à coté du pont de Port-Lesney

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LE JOUTELOT

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Joutelot sur la commune de Port-Lesney.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

